

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

**DECISION DU PRESIDENT**

**Objet :** Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais  
**Demandes de subventions :** de Audois, Mise  
**aux normes du réservoir -** VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
**Commune de LA POMAREDE** LA L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,  
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du  
9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil  
communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

**Décision n° 22-96**

CONSIDERANT qu'il convient dans le cadre du SDA réalisé par AZUR  
Environnement en 2018, d'effectuer les travaux de mises aux normes du  
réservoir de la commune de la commune de LA POMAREDE,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de déposer auprès l'agence de l'eau Rhône Méditerranée  
Corse, sise Immeuble Le Mondial, 219 rue le Titien, CS 59549, 34961  
MONTPELLIER CEDEX 2, et du Département de l'Aude, sis allée  
Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE les demandes de  
subventions suivantes :

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

Et par la publication  
informatique le :

Intitulé de l'opération	Mise aux normes du réservoir
Localisation	LA POMAREDE
Année de démarrage des travaux	2023
Montant de l'opération (HT)	48 915,28 €
Taux d'aide de l'agence de l'eau	50 %
Montant d'aide de l'agence de l'eau (HT)	24 457,64 €
Taux d'aide du CD11 (HT)	30 %
Montant de l'aide du CD11 (HT)	14 674,58 €
Autofinancement	9 783,06 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20220927-DECISION\_2296-DE

**ARTICLE II** : la présente décision n° 22-96 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE III**: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur

Castelnaudary, le 27 septembre 2022

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**